

8- Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Valeurs limites d'expositions

N° CAS	Désignation du produit	Valeur
-	-	-

Contrôle de l'exposition

Protection collective	Assurer une bonne ventilation du lieu de travail
Protection respiratoire	-
Protection des mains	Gants
Protection des yeux	Lunettes de protection si risque de projection
Protection de la peau	Port de la combinaison de travail

9- Propriétés physiques et chimiques

Forme	Liquide
Couleur	Rose
Odeur	-
Point d'ébullition	120°C
Point d'éclair	/°C
Temp. d'auto Inflammation	-
Temp. de décongélation	environ 0°C
Viscosité	-
Limites inférieur explosive	-
Limite supérieur explosive	-
Solubilité dans l'eau	soluble
Solubilité dans un solvant	insoluble
PH valeur	10 à 12
Masse volumique	1.25 Kg/cm3

10- Stabilité et réactivité

Condition à éviter	Produit stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage
Matières à éviter	Acides fortes
Produits de composition dangereux	-

11- Informations toxicologiques

Toxicité orale aiguë	-
Irritation de la peau	-
Irritation des yeux	-
Mutagénicité	-

12- Informations écologiques

Ecotoxicité	-
Mobilité	Soluble dans l'eau
Persistence et dégradabilité	-
Potentiel de bioaccumulation	-
Effets nocifs divers	-

13- Considérations relatives à l'élimination

Résidus du Produit	Interdiction : Ne pas jeter à l'égout, ni dans le milieu naturel Destruction : Par une société spécialisée
Emballages souillés	Pas réutilisables. Destruction : Remettre à un établissement agréé

14- Informations relatives au transport

N° ONU :-

Produit non dangereux pour le transport

	Classe	Etiquette	N° danger	GSMU (MFAG)	EMS	Groupe d'emballage
Terrestre ADR/RID	-	-	-	-	-	-
Maritime IMDG	-	-	-	-	-	-
Aérien OACI/IATA	-	-	-	-	-	-
Fluvial ADNR	-	-	-	-	-	-

Polluant marin :-

15- informations réglementaires

Etiquetage : Ce produit n'est pas considéré comme dangereux donc ne possède pas d'étiquette, conformément aux directives de l'UE

Phrases R :-

Phrases S :-

Autres informations :

Réglementation française

Nomenclature des installations classées (produit soumis selon sa quantité et sa nature) :-

Code de la sécurité sociale : Tableau maladies professionnelles n° :-

16- Autres informations

Liste des phrases R (texte intégral) visées aux points 2 et 3 de cette FDS :

Modifications apportées :-

Type et utilisation : Voir fiche technique

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. En aucun cas ces informations ne sauraient être prises comme garanties de qualité. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé. Elle ne dispense en aucun cas ces utilisateurs de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il faut du produit.